GOUVERNI
MINISTERE DE L'EN
DIRECTION GÉ
DIRECTION DE L'AMÉ
SERVICE DE L'INVE

CARTE FORES

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non-pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, télémix
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, différe sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Affleurement dure, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — 1 thuya (cèdre)
— — 2 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 4 pin gris
— — 5 pin gris
— — 6 mélèze
— — 7 sapin
— — 8 mélèze
— — 9 pruche
Pinèdes
(épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — 1 thuya (cèdre)
— — 2 pruche
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 4 pin gris
— — 5 mélèze
— — 6 épinette blanche
— — 7 sapin
— — 8 épinette noire et/ou épinette rouge
Pinèdes à pin rouge
— avec pin rouge
— — (pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pruche
— — avec pin gris
— — avec sapin
— — avec épinette noire et/ou épinette blanche
— — (pin blanc)
Pinèdes à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — avec sapin
— — avec épinette noire et/ou épinette blanche
— — (pin gris)
Cèdrières
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — 1 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 2 pin blanc et/ou pin rouge
— — 3 pin gris
— — 4 pruche
— — 5 sapin et/ou épinette blanche
— — (prédominance de thuya)
Pruchières
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — 1 thuya (cèdre)
— — 2 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 3 mélèze
— — 4 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin gris
— — 6 sapin
— — 7 sapin et/ou épinette blanche
— — (prédominance de pruche)
MÉLÈZES
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédominante)
— — 1 thuya (cèdre)
— — 2 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 3 pin blanc et/ou pin rouge
— — 4 pin gris
— — 5 sapin
— — 6 épinette blanche
— — (prédominance de mélèze européen)
— — (prédominance de mélèze japonais)
— — (prédominance de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillus à essences tolérantes
— — avec pin gris
— — avec pin rouge
— — avec pin blanc
— — avec mélèze
— — avec sapin
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec pin gris
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec pin gris
Bouleau à bouleau blanc avec pin blanc
— — avec pin blanc
— — avec mélèze
— — avec sapin
Peupleraies avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire
— — avec mélèze
Peupleraies avec épinette noire
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec mélèze
Mélanges d'feuillus tolérants
— — avec sapin

FEUILLUS (pr... ...ants)

Feuillus à essences intolérantes
— — 1 bouleau blanc
— — 2 bouleau jaune
— — 3 peuplier
— — 4 feuillus d'essences non tolérantes
— — 5 feuillus d'essences non tolérantes
Peuplier à feuilles à dents
— — 1 peuplier faux-tremble
— — 2 peuplier faux-tremble
— — 3 peuplier faux-tremble
Peuplier à feuilles à dents
— — 1 bouleau blanc
— — 2 bouleau jaune
— — 3 peuplier
— — 4 feuillus d'essences non tolérantes
— — 5 feuillus d'essences non tolérantes
Peuplier à feuilles à dents
— — 1 bouleau blanc
— — 2 bouleau jaune
— — 3 peuplier
— — 4 feuillus d'essences non tolérantes
— — 5 feuillus d'essences non tolérantes

TERRAIN FORESTIER NON CARTÉ

Défolié et semi-défolié sec
Défolié et semi-défolié frais
Jeunes

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de frisbeurs d'étagère (arbustes)
Terrain agricole
Emplacement artificiel, camping, débarcadère, centre de ... ...ne de pêche

PERTURBATIONS

Coupe partielle
Coupe partielle par dépérissement
Coupe partielle par brûlis
Coupe partielle plus épidémie légère
Pastille partielle
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

0-50%
50-70%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Brûlis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TRIES DE:	CLASSES	
10 (cas)	0-30 ans		70-120 (cas)
30	31-50	30	30-70
50	51-80	50	50-70
70	81-90	70	50-70
90	91-100	90	50-70
120	101 et plus	120	70-70

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière
Peuplé à dominance de feuillus tolérants, coupe de type mixte (irrégulière, autres peuplements coupés par coupes partielles (100-70) ans
Vieux irrégulière
Peuplé à dominance de feuillus tolérants, coupe de type mixte (irrégulière, autres peuplements coupés par coupes partielles (70-50) ans

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
A plane	0 à 30%	A plane
B moyenne	31 à 50 %	B moyenne
C forte	51 à 80 %	C forte
D abrupte	81 à 100 %	D abrupte

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les fiches cartiques seulement.

SYMBOLES D'IDENTIFICATION FORESTIÈRE

S-R3-C3-D2-M2-G
S — définition
R — classe de pente
C — classe d'âge
D — densité
M — perturbation
G — classe de volume
— classe de densité
— sous-group. d'essences
— groupement d'essences
F — classe de pente
— classe d'âge
— classe de densité
— classe de volume
— perturbation
— sous-group. d'essences
— groupement d'essences

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : S.G.L. CONSULTANTS (C.R. PRIV. 323)
SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Carte forestière — Photographie aérienne : 1981 — Année de publication : 1982 — Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative : 3
Unité de gestion : 32-1
Unité d'aménagement :
Unité de sondage : 000 00 20

Mode de tenure ou de gestion :
Bloc d'aménagement :
Concessionnaire ou autres :
Bassin hydrographique : 32100
Bassin primaire :
Bassin secondaire :
Unité de gestion privée : 03112
Municipalité : 16020
Division de recensement :
Municipalité :
Cadastre :
Parcelle :
Région touristique :
M.R.C. : 300 J. CARTIER

Divisions territoriales en date du : 1 /01/82
Déclinaison magnétique : 15° 1' ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

21-H-4 S.E. S.O.	21-H-3 S.E. S.O.	21-H-2 S.E. S.O.
21-L-13 N.E. S.E. S.O.	21-L-14 N.O.	21-L-15 N.O. S.O.
21-L-12 N.E. S.E. S.O.	21-L-11 N.O.	21-L-10 N.E. N.O.

21 L 14 N.E.

2

Dépôt légal - 2e trimestre 1983